

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 1444/SG/CG portant virement de crédit au budget du service local, exercice 1968

n° 1444/SG/CG

Ministère MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN	Date de publication 18 septembre 1968
Numéro JO n° 19 du 10/10/1968	Date du numéro 10 octobre 1968

TEXTE INTÉGRAL

Sont autorisés sur le budget du service local, exercice 1968, les virements de crédit d'article à article suivants :

CHAPITRE VII (Dépenses ordinaires) De l'article 3, § 8 à l'

article 2

– Electricité d'Ambouli..... 500.000 § 1. — Mobilier et fournitures de bureau..... 231000 § 5. — Moyens de transport
..... 260.000 total 500.000